

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 20 octobre 2020

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Thierry Santa, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 20 octobre, a arrêté un avant-projet de loi du pays ; arrêté un projet de délibération du Congrès ; adopté une délibération du gouvernement ; adopté 25 arrêtés et examiné 11 dossiers d'étrangers. Il a également émis un avis sur un projet de décret.

Avant-projet de loi du pays

Au visa de Philippe Germain, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un avant-projet de loi du pays relatif aux règles applicables aux aires protégées dans l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie et aux îles appartenant à son domaine public. Ce texte vise à régulariser la situation après l'annulation partielle, le 1^{er} octobre 2020, par la cour administrative d'appel de Paris de l'arrêté n° 2018-1987/GNC du 14 août 2018 instaurant des réserves sur les récifs de Chesterfield, Bellona, Entrecasteaux, Pétrie et Astrolabe situés dans le Parc naturel de la mer de Corail. Selon la cour, cet arrêté, qui fixe des interdictions absolues d'accès aux réserves intégrales, un régime d'autorisation préalable pour l'accès aux réserves naturelles et des interdictions absolues de pêche, aurait dû se fonder sur une loi du pays (règles du domaine public et obligations civiles et commerciale). Pour rappel, en attendant l'adoption de cette loi du pays qui permettra de reprendre un arrêté semblable à celui du 14 août 2018, le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris en urgence un arrêté de police qui permet de continuer à protéger ces réserves situées sur des récifs sauvages.

Projet de délibération du Congrès

Au visa de Jean-Louis d'Anglebermes, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération portant définition des normes de classification des viandes porcines de production locale. Ce texte a pour objet de moderniser la classification des viandes porcines qui permet d'établir la tarification des carcasses abattues par l'Office de commercialisation et d'entreposage frigorifique (OCEF). L'interprofession des viandes de Nouvelle-Calédonie a ainsi adapté la classification métropolitaine basée sur le taux de muscles des pièces et le poids de la carcasse. La nouvelle classification n'engendre pas de modification majeure sur le chiffre d'affaires des éleveurs et n'entraînera donc pas d'inflation au niveau du détail.

Délibération du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le premier président de la cour d'appel de Nouméa pour une affaire.

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Thierry Santa, président du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention à l'amicale des combattants et anciens des opérations extérieures de Nouvelle-Calédonie de 126 000 francs afin de lui permettre de soutenir les membres adhérents en situation précaire, les familles lors du décès des adhérents et l'organisation de la journée commémorative du 23 octobre 2020.

Au visa de Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a renouvelé la licence d'exploitation de transport aérien public de la société Air Loyauté pour une durée d'un an à compter du 1^{er} novembre 2020.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget unique 2020 de l'Agence pour la desserte aérienne de la Nouvelle-Calédonie (ADANC) arrêté à 6 993 125 040 francs, répartis pour la section de fonctionnement à 3 124 796 954 francs en recettes et en dépenses, et en section d'investissement à 3 868 328 086 francs en recettes et à 3 607 759 633 francs en dépenses. La section d'investissement est votée en suréquilibre de 260 568 453 francs.

Au visa de Christopher Gyès, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a validé la décision du conseil d'administration de l'Office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie (OPT-NC), adoptée en sa séance du 25 août 2020, d'arrêter définitivement la technologie mobile 2G au 1^{er} janvier 2023. Le maintien de plusieurs technologies sur un réseau mobile est, en effet, coûteux en ressources radioélectriques, humaines et financières. Ainsi, depuis quelques années, au niveau mondial, les équipementiers délaissent la 2G (fin de support et garantie) et l'arrêt de cette technologie devient alors une obligation pour la plupart des opérateurs.

Au visa de Thierry Santa, président du gouvernement et Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le protocole d'accord dans le contentieux opposant le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie à la SCF REGINA.

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé à 89 le nombre de postes ouverts au titre des premier (61) et second concours (39) sur titres avec épreuve pour le recrutement dans le corps des infirmiers en soins généraux du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé à 23 le nombre de postes ouverts au titre des premier (21) et second (2) concours sur titres avec épreuve pour le recrutement dans le corps des aides-soignants du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé à 25 le nombre de postes ouverts au titre des premier (22) et second (3) concours externes pour le recrutement dans le corps des instituteurs du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé à 7 le nombre de postes ouverts au titre des premier (6) et second concours (1) externes option langue et culture kanak pour le recrutement dans le corps des instituteurs du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé à 23 le nombre de postes ouverts au titre des premier (20) et second (3) concours réservés pour le recrutement dans le corps des instituteurs du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie.

Au visa de Didier Poidyalwane, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la décision modificative n° 1 du budget 2020 de la bibliothèque Bernheim, arrêtée à 2 167 304 francs, répartis en section de fonctionnement à 2 167 304 francs en dépenses et en recettes et en section d'investissement à 0 franc en dépenses et en recettes. Le budget 2020 de la bibliothèque Bernheim est arrêté à la somme globale de 513 817 478 francs, répartis pour la section de fonctionnement à 372 814 390 francs en recettes et en dépenses, et en section d'investissement à 141 003 088 francs en recettes et 84 343 702 francs en dépenses.

Au visa de Jean-Louis d'Anglebermes, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a renouvelé dix-huit licences de pêche pour l'exploitation des thonidés à la palangre horizontale dans l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie en 2021 de six armateurs :
 - le navire *Yellow fin*, de l'armement Albacore ;
 - les navires *La Renaissance* et *La Voie du nord*, de l'armement Babyblue ;
 - les navires *Drubea-Kapume*, *Drehu*, *Paici-Cemuhi*, *Nengone*, *Iaai*, *Hoot Ma Whaap*, *Aije-Arho* et *Xaracuu* de l'armement Navimon ;
 - les navires *Pescana Resolu*, *Pescana Vaillant* et *Ocean Wanderer*, de l'armement Pescana ;

- le navire *Munun* de l'armement Munun ;
 - les navires *Saint-Gabriel*, *Saint-Michel* et *Saint-Raphaël* de l'Armement du Nord.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué des subventions de fonctionnement de 500 000 francs au Comité régional d'équitation de Nouvelle-Calédonie (CRE-NC) et d'un million de francs au Conseil du cheval de Nouvelle-Calédonie (CC-NC).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a procédé à des modifications au répertoire de la certification professionnelle de la Nouvelle-Calédonie (RCP-NC) :
- il a inscrit quatre nouvelles certifications professionnelles pour une durée de cinq ans délivrées par le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) (master comptabilité contrôle audit, licence sciences pour l'ingénieur, technicien(ne) développeur(euse), assistant(e) en santé et sécurité au travail),
 - il a prolongé pour une durée de cinq ans quatre certifications professionnelles délivrées par le CNAM (licence économie et gestion, licence sciences sociales, assistant de gestion, responsable de projets de formation),
 - il a inscrit une certification (conseiller patrimonial agence) et prolongé l'inscription de deux certifications professionnelles (responsable d'activité bancaire et conseiller bancaire clientèle de professionnels) délivrées par le centre de formation de la profession bancaire,
 - il a mis fin à l'enregistrement de cinq certifications délivrées par le CNAM (responsable comptable, responsable en gestion, responsable ressources humaines, responsable de projet sécurité au travail, responsable achats).

Au visa de Jean-Pierre Djaiwé, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé au comité consultatif de l'environnement (CCE) deux représentants d'associations ayant pour objet la protection de l'environnement (Vaïana Le Goff-Tiaore, Hubert Géraux, titulaires ; Laurent Lhermite et Monique Lorfanfant, suppléants) et un représentant d'une association ayant pour objet la défense ou la protection des consommateurs et son suppléant (Jacques Pusset, titulaire ; Michel Lardy, suppléant).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a constaté la composition nominative du comité consultatif de l'environnement pour la mandature 2020-2025.

Au visa de Valentine Eurisouké, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé la date des élections au conseil de l'ordre des pharmaciens de la Nouvelle-Calédonie pour l'année 2020 au 4 décembre.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié la nomenclature des actes de biologie médicale de Nouvelle-Calédonie (NABM).

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a mis en place un forfait tarifaire « accouchement » applicable entre l'établissement hospitalier privé SAS « Clinique de l'Île NOU-MAGNIN » et les organismes de protection sociale.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a remplacé les docteurs Catherine Bgoyah-Lerebourg et Sylvie Brand par les docteurs Marianne Pin et Dominique Mégraoua en qualité de suppléants au sein de la Commission médicale des permis de conduire (CMPC).

* *
*

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis deux avis favorables et un avis défavorable sur des demandes de carte de séjour résident permanent. Il a accordé quatre autorisations de travail hors projets miniers.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable sur le projet de décret instituant une aide exceptionnelle au bénéfice des titres de presse ultra-marins.

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Thierry Santa, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures et de la sécurité civile, de la promotion touristique, de la stratégie de la mise en valeur des ressources naturelles, du code minier et des comptes sociaux.

Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement

Secteurs du transport, des infrastructures publiques et de la prévention routière ; du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie NC 2025, du suivi des transferts de compétences, du règlement des problématiques minières et du suivi du Fonds Nickel.

Christopher Gygès, porte-parole du gouvernement

Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité.

Isabelle Champmoreau

Secteurs de l'enseignement et du suivi des questions de l'enseignement supérieur ; du handicap, de la famille et de la lutte contre les violences intrafamiliales ; de la problématique du bien-être animal.

Yoann Lecourieux

Secteurs du budget et des finances, des assurances, du droit civil et du droit commercial, et des questions monétaires ; du suivi des grands projets et de la francophonie ; des relations avec le Congrès, les provinces et les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs des constructions publiques, du patrimoine immobilier et des moyens, du logement et de l'urbanisme ; de la fonction publique, de la transformation numérique, de la simplification de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques.

Didier Poidyalwane, porte-parole du gouvernement

Secteurs des affaires coutumières, de la culture et de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; des relations avec les institutions coutumières et des questions relatives à l'identité et à la citoyenneté.

Jean-Louis d'Anglebermes

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation et de l'insertion professionnelles, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, du suivi du XI^e FED territorial ; des relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Jean-Pierre Djaïwé

Secteurs de la jeunesse et des sports ; de la coordination et du suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, de la politique de l'eau, des questions environnementales et de la météorologie.

Valentine Eurisouké

Secteurs de la coordination et de la mise en œuvre du plan Do Kamo et du service civique ; de la condition féminine.

Philippe Germain

Secteurs du développement durable ; du suivi de la gestion et de la mise en valeur du Parc naturel de la mer de Corail, des questions relatives à la recherche, à l'innovation et à l'audiovisuel.